Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2022-04 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, AFIN DE PERMETTRE, SOUS CERTAINES CONDITIONS, L'INSERTION RÉSIDENTIELLE EN ZONE AGRICOLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 6 juin 2022, le projet de règlement n° 2022-12 modifiant le règlement 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole.

QUE l'objet du projet de règlement est de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du règlement 21-590 concernant l'insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations.

QUE ce règlement doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation avant son adoption en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 7e jour du mois de juin 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2022-04 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, AFIN DE PERMETTRE, SOUS CERTAINES CONDITIONS, L'INSERTION RÉSIDENTIELLE EN ZONE AGRICOLE

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 7 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 juin 2022.

Émilie Petitclerc

Émilie Petitclerc
Directrice générale et greffière-trésorière